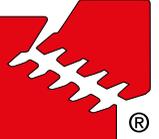
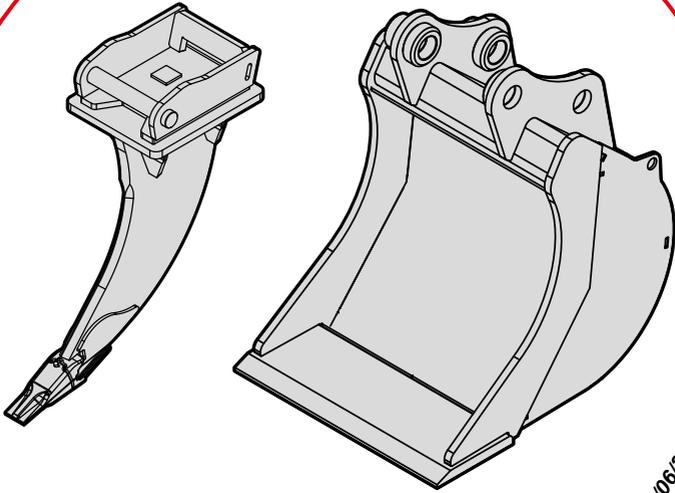


INSTRUCTIONS D'ASSEMBLAGE

TRADUCTION DES INSTRUCTIONS D'ORIGINE



FR



Rév. 1-0 du 30/06/2021

GODET RETRO - DENT RIPPER



 **ATTENTION**
LIMITE DE VIE DE LA MACHINE

La limite de vie de la machine est de 5 ANS.

5 ANS après la date de fabrication indiquée sur la plaque signalétique, la machine doit être révisée par un atelier agréé CANGINIBENNE S.R.L.

Pour cela, contacter le SAV:

Tél. 0039 - 0547 - 698020

Fax. 0039 - 0547 - 698021

E-mail: service@canginibenne.com

***CANGINIBENNE S.R.L. fixe à
10 ANS la FIN DE VIE de l'équipement,
sauf si l'équipement est envoyé au Fabricant pour une
révision générale.***

CANGINIBENNE srl

Via Savio, 29/31 - 47027 Sarsina FC - Italy
tel. 0039 0547 698020 - fax 0039 0547 698021

commerciale@canginibenne.com
www.canginibenne.com

ADESIVO PRESTAMPATO

Le fabricant déclare que la conception de l'outil est basée sur les indications des normes ci-après :

- EN 474-1:2006+A1:2009, point 5.12.1
- EN 474-4:2006+A1:2009, point 5.5.3.2
- EN 474-5:2006+A3:2013, points 5.6.2 et 5.8.4.2

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	5	9	CONDITIONS DE GARANTIE	23
1.1	Glossaire et terminologies	5	9.1	Exclusions de la garantie	23
2	AVERTISSEMENTS GENERAUX	6	10	ANNEXES	25
2.1	Constructeur	6	10.1	ANNEXE A - Tableau récapitulatif d'entretien extraordinaire	25
2.2	Pièces détachées.....	6			
2.3	Assistance.....	6			
3	sicurezza.....	7			
3.1	Decalcomanies de sécurité.....	7			
3.1.1	Marquages	7			
3.2	Utilisation prévue	7			
4	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	8			
4.1	Limites d'applicabilité.....	8			
5	INFORMATIONS GENERALES.....	12			
5.1	Plaque signalétique.....	12			
5.2	Modele et type	13			
6	MANUTENTION.....	13			
6.1	Levage	13			
7	INSTALLATION.....	14			
7.1	Instructions de montage de l'équipement....	14			
7.1.1	Montage du godet d'excavation et ripper....	14			
7.2	Instructions de demontage de l'equipement	16			
7.2.1	Démontage du godet d'excavation et ripper	16			
7.3	Instructions pour le montage d'une lame supplémentaire	17			
7.3.1	Lame avec dents soudées	17			
7.3.2	Lame avec dents boulonnées.....	18			
7.4	Fonctionnement	19			
8	KITS EN OPTION	20			
8.1	Crochets pour le transport des godets.....	20			
8.2	ENTRETIEN.....	21			
8.3	Entretien programme	21			
8.3.1	Contrôle de l'état d'usure de l'adaptateur (lorsqu'il est présent).....	22			

1 INTRODUCTION

Ce manuel contient toutes les informations nécessaires pour utiliser en toute sécurité l'équipement **CANGINIBENNE** et exécuter les opérations d'entretien.



DANGER

La compatibilité, y compris les aspects de sécurité, entre l'outil et l'engin doit être évaluée à l'aide des informations contenues dans les manuels d'utilisation de la machine de terrassement et des informations fournies dans ce document.

1.1 GLOSSAIRE ET TERMINOLOGIES

L'outil décrit dans ce manuel, "GODET RETRO - DENT RIPPER", sera ci-après simplement appelé "**EQUIPEMENT**", tandis que la machine sur laquelle il est appliqué sera appelée "**ENGIN**".

2 AVERTISSEMENTS GENERAUX

2.1 CONSTRUCTEUR

CANGINIBENNE s.r.l.

Via Savio, 29-31 - 47027 Sarsina (FC) - Italy Tel. 0547-698020 - Fax 0547-698021

2.2 PIÈCES DÉTACHÉES

Pour assurer un fonctionnement optimal de l'équipement, il est rappelé que seules de pièces détachées d'origine doivent être utilisées lors d'éventuelles opérations de réparation ou de remplacement.

Pour commander des pièces détachées, il est nécessaire de spécifier:

- le numéro de série de l'équipement;
- le code et la quantité des pièces nécessaires.

2.3 ASSISTANCE

En cas de doutes sur l'utilisation ou l'entretien de l'équipement, il est conseillé de contacter le constructeur.



ATTENTION

Le Constructeur ne saurait être tenu pour responsable en cas de dommages corporels ou matériels résultant du non-respect des règles et des instructions ci-contenues ainsi que des normes de sécurité et de prévention des accidents en vigueur dans les différents pays.

3 SICUREZZA



La sécurité et le bon fonctionnement de l'équipement dépendent en grande partie de l'accouplement correct entre celui-ci et l'engin, opération à confier à un atelier spécialisé.

Les plaques signalétiques et les autocollants qui expliquent l'utilisation de l'équipement et signalent les dangers, ne doivent jamais être retirés, dissimulés ou rendus illisibles.

Lors de l'entretien ou du réglage de certaines parties de l'équipement, ne pas exécuter manuellement d'opérations pour lesquelles il existe des outils spécifiques.

3.1 DECALCOMANIES DE SÉCURITÉ



Vérifier tous les jours et avant chaque changement d'équipe l'état de conservation et la lisibilité des pictogrammes. Les remplacer rapidement en cas de détérioration les rendant inefficaces, en demandant d'autres pictogrammes directement au fabricant.

3.1.1 Marquages

Le tableau ci-après indique les marquages de sécurité inamovibles estampillés sur l'équipement.

SYMBOLE	CODE	SIGNIFICATION
	20600066	Points de levage: pour déplacer l'équipement en toute sécurité, l'accrocher aux endroits prévus, identifiés par l'adhésif correspondant. Utiliser des moyens de levage adaptés et des accessoires conformes aux normes en vigueur. LES POINTS DE MANUTENTION NE CONVIENNENT PAS AU LEVAGE DE CHARGES.

3.2 UTILISATION PRÉVUE

Respecter toutes les lois applicables en matière de sécurité au travail.



L'utilisation de l'équipement sans un ou plusieurs pictogrammes expose l'opérateur à des risques résiduels inacceptables: elle doit donc être interdite.



L'utilisation de l'équipement sans un ou plusieurs pictogrammes expose l'opérateur à des risques résiduels inacceptables: elle doit donc être interdite.

4 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Les caractéristiques techniques sont reprises dans la page 3 du présent manuel ainsi que sur la plaque signalétique du fabricant apposée sur le produit.



AVERTISSEMENT

Pour tout autre renseignement, contacter la société CANGINIBENNE.

4.1 LIMITES D'APPLICABILITÉ

Le tableau suivant indique les possibilités d'application de l'équipement à un nombre d'engins en fonction du poids de ceux-ci.



AVERTISSEMENT

L'accouplements non prévus dans le tableau ci-dessous, ils doivent être demandés au le manufacturier.



DANGER

L'accouplement de l'équipement à des engins et/ou machines agricoles revêt une importance particulière. En effet, le non-respect des exigences indiquées peut entraîner le basculement de l'engin ou la défaillance de l'équipement.

TON	MODÈLES GODET "STANDARD"						
	SC	SCR	SB	SP	SPR	T	VE
0,6 ÷ 1,2	27	-	-	30	-	38	38
1,2 ÷ 1,8	36	36	-	35	35		
1,2 ÷ 1,8	38	38	38				
1,8 ÷ 2,5	45	45	45	40	40	45	45
2,5 ÷ 4,0	53	53	53			53	53
4,0 ÷ 5,0	62	62	62	45	45	62	62
5,0 ÷ 7,5	67	67	67	50	50	67	67
7,5 ÷ 10,0	73	73	73	55	55	73	73
10,0 ÷ 12,0	80	80	80	60 (*)	60 (*)	80	80
12,0 ÷ 14,0	85 (*)	85 (*)	85 (*)	-	-	-	85 (*)

TON	MODÈLES GODET "STANDARD"				
	SC	SP	SQ	VE	T
12,0 ÷ 14,0	92 GD (**)	-	-	92 GD (**)	85 GD (*)
12,0 ÷ 14,0	-	-	-	-	92 GD
12,0 ÷ 18,0	-	65 GD (**)	65 GD (**)	-	-
14,0 ÷ 18,0	100 GD	-	-	100 GD	100 GD
18,0 ÷ 22,0	110 GD	70 GD	70 GD	110 GD	110 GD

TON	MODÈLES GODET "STANDARD"			
	SCR	SB	SPR	SQR
12,0 ÷ 14,0	92 HD (**)	92 HD (**)	-	-
12,0 ÷ 18,0	-	-	65 HD (**)	65 HD (**)
14,0 ÷ 18,0	100 HD	100 HD	-	-
18,0 ÷ 22,0	110 HD	110 HD	70 HD	70 HD

(*) MIDI / (**) EXCAVATOR

TON	MODÈLES GODET "STANDARD"	
	SQ	SQR
1,0 ÷ 1,8	30	-
1,8 ÷ 2,5	35	35
2,5 ÷ 4,0	40	40
2,5 ÷ 4,0	45	-
4,0 ÷ 5,0	-	45
5,0 ÷ 7,5	50	50
7,5 ÷ 10,0	55	55
10,0 ÷ 12,0	60 (*)	60 (*)

TON	MODÈLES GODET "OLANDA"			
	SCN	BN	VN	SPN
0,6 ÷ 1,2	35	35	35	28
1,2 ÷ 1,8	41	41	41	35
1,8 ÷ 2,5	52	52	52	41
2,5 ÷ 4,0	60	60	60	44
4,0 ÷ 6,0	66	66	66	50
6,0 ÷ 7,5	75	75	75	55
7,5 ÷ 12,0	85	90	85	66

TON	MODÈLES GODET "OLANDA"
	SQN
1,0 ÷ 1,8	28
1,5 ÷ 2,5	35
2,2 ÷ 3,5	41
3,2 ÷ 4,5	44
4,2 ÷ 6,5	50
6,2 ÷ 7,5	55
7,5 ÷ 12,0	66

TON	MODÈLES GODET "SCANDINAVIA"		
	SCS	BS	VS
	GD / HD	GD / HD	GD
0,8 ÷ 1,5	35	35	35
1,5 ÷ 2,0	40	40	40
2,0 ÷ 3,0	48	48	48
3,0 ÷ 4,0	60	60	60
4,0 ÷ 6,0	67	67	67
6,0 ÷ 7,5 t	71	71	71
7,5 ÷ 9,0	75	75	75
9,0 ÷ 12,0	80	80	80
12,0 ÷ 14,0	85 (*)	85 (*)	85 (*)
	92 (**)	92 (**)	92 (**)
14,0 ÷ 18,0	100	100	100
18,0 ÷ 22,0	110	110	110

TON	MODÈLES GODET "SCANDINAVIA"		
	SPS - 8°	SPS - 25°	SQS - 8°
	GD / HD	GD / HD	GD / HD
0,8 ÷ 1,5	30	30	30
1,5 ÷ 2,0	35	35	35
2,0 ÷ 3,0	40	40	40
3,0 ÷ 4,0	45	45	45
4,0 ÷ 6,0	50	50	50
6,0 ÷ 7,5	55	55	55
7,5 ÷ 12,0	60 (*)	60 (*)	-
12,0 ÷ 18,0	65 (**)	65 (**)	65 (**)
18,0 ÷ 22,0	70	70	70

(*) MIDI / (**) EXCAVATOR

5 INFORMATIONS GENERALES



AVERTISSEMENT

Vérifier que le manuel d'utilisation correspond à l'équipement en objet. Pour toute information et/ou assistance technique, indiquer le modèle et le numéro de série estampillés sur la plaque.

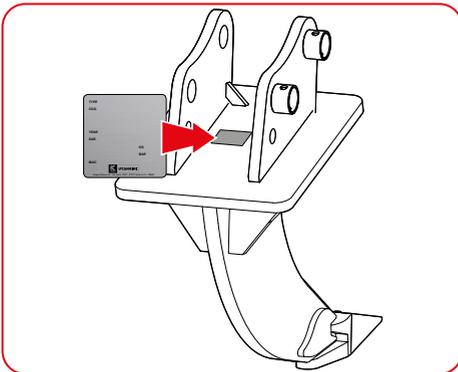
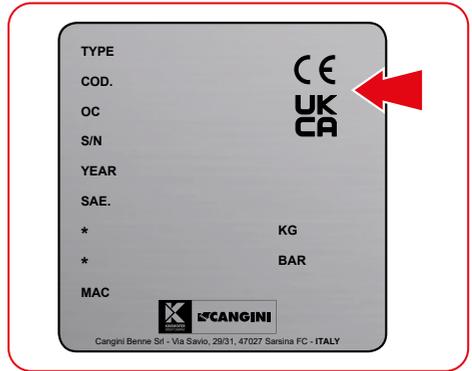
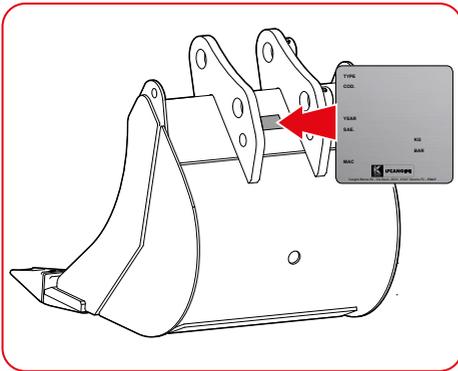
5.1 PLAQUE SIGNALÉTIQUE

La plaque signalétique contenant les données techniques du produit se trouve habituellement à l'endroit indiqué par la flèche dans la figure ci-dessous. Cette position peut varier selon le type d'attache engin et de configuration de l'équipement.



AVERTISSEMENT

Le fabricant conseille, en cas de perte ou de détérioration de la plaque, de demander sans délai une autre plaque.



5.2 MODELE ET TYPE

STANDARD	OLANDA	SCANDINAVIA
<input type="checkbox"/> SC / SC GD	<input type="checkbox"/> SCN	<input type="checkbox"/> SCS GD / SCS HD
<input type="checkbox"/> SCR / SCR GD	<input type="checkbox"/> BN	<input type="checkbox"/> BS GD / BS HD
<input type="checkbox"/> SP / SP GD	<input type="checkbox"/> VN	<input type="checkbox"/> VS GD
<input type="checkbox"/> SQ / SQ GD	<input type="checkbox"/> SPA	<input type="checkbox"/> SPS 8° GD / SPS 8° HD
<input type="checkbox"/> T / T GD	<input type="checkbox"/> SQN	<input type="checkbox"/> SPS 25° GD / SPS 25° HD
<input type="checkbox"/> VE / VE GD		<input type="checkbox"/> SQS 8° GD / SPS 8° HD
<input type="checkbox"/> SB / SB HD		
<input type="checkbox"/> SPR / SPR HD		
<input type="checkbox"/> SQR / SQR HD		

N° de série



AVERTISSEMENT

Marquer d'un X (☒) la case correspondant au type qui figure sur la plaque signalétique.



AVERTISSEMENT

Noter le numéro de série figurant sur la plaque signalétique pour le communiquer au concessionnaire ou au fabricant, le cas échéant en cas de demande de garantie.

6 MANUTENTION

Les opérations de manutention doivent être exécutées par des opérateurs qualifiés pour l'utilisation des moyens nécessaires.

Pendant les phases de manutention, l'opérateur devra s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour garantir sa propre sécurité et celle des autres opérateurs impliqués

6.1 LEVAGE

Pour le levage de l'équipement:

- utiliser uniquement des accessoires de levage portant le marquage CE (2006/42/CE) et UKCA The supply of machinery (safety) Regulations 2008;
- utiliser les points indiqués comme seuls points de prise.



DANGER

Ne pas passer ni stationner sous l'équipement durant les opérations de levage.



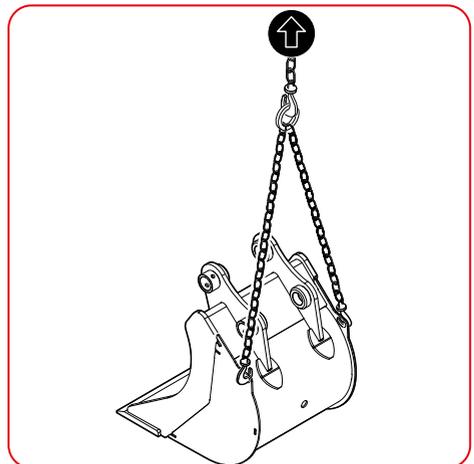
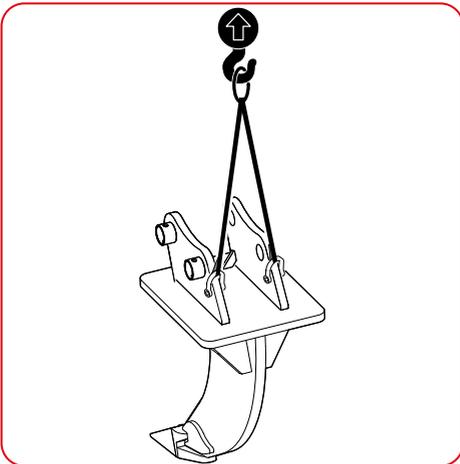
DANGER

S'assurer que grue, sangles ou chariot élévateur aient une portée supérieure au poids de la machine à soulever.



DANGER

N'utilisez pas les trous de manutention pour soulever des charges.



7 INSTALLATION

Le système d'accouplement engin/équipement peut varier en fonction des modèles d'engins; en cas d'accouplements différents de celui illustré, se reporter aux instructions contenues dans le manuel d'utilisation et d'entretien de l'engin.

7.1 INSTRUCTIONS DE MONTAGE DE L'ÉQUIPEMENT

7.1.1 Montage du godet d'excavation et ripper

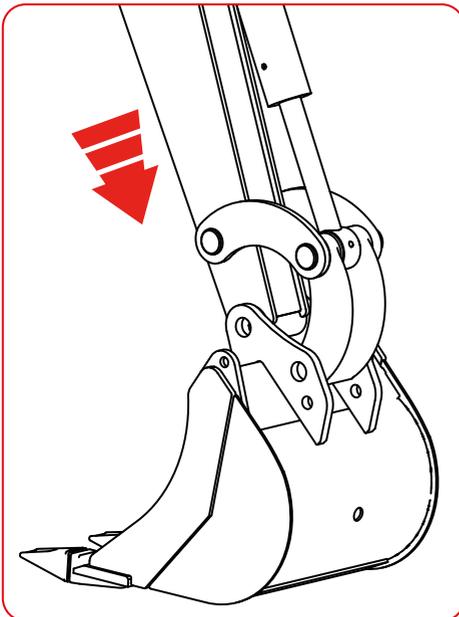


DANGER

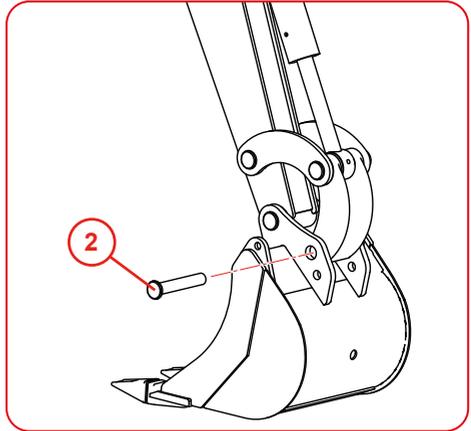
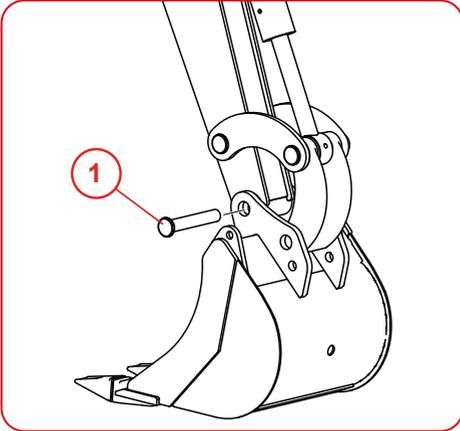
Les opérations de montage et démontage du godet doivent être effectuées par 2 personnes qualifiées, une pour actionner la pelle et une pour contrôler l'alignement des trous et enfiler les axes. Le 2ème opérateur doit toujours se placer latéralement par rapport au godet.

Ci-après sont décrites les étapes pour raccorder l'équipement à l'engin.

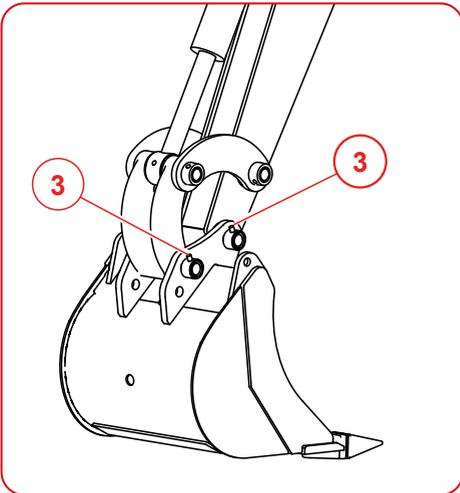
- S'approcher avec le balancier de la pelle jusqu'à obtenir un alignement correct des trous.



- Introduire l'axe 1.
- Aligner aussi le 2^e trou et introduire l'axe 2.



- Bloquer les axes avec les dispositifs de fixation 3 prévus à cet effet.



 **DANGER**

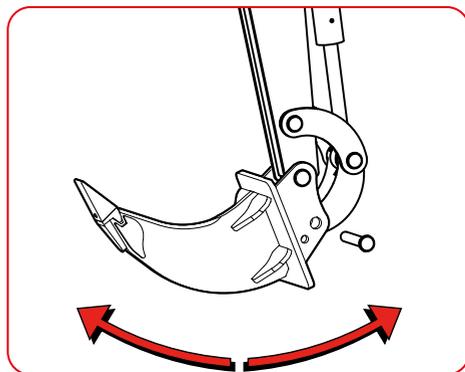
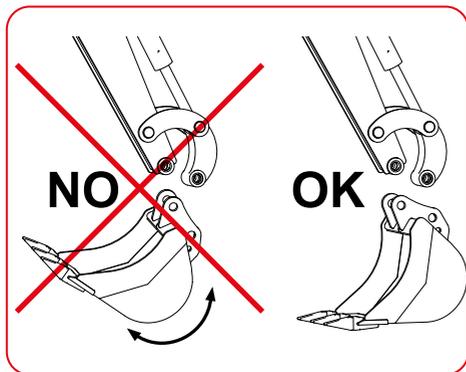
Après avoir accroché l'équipement et avant de commencer le travail, vérifier visuellement que l'équipement est bien fixé; un équipement non correctement accroché constitue un danger pour l'opérateur et les personnes ou biens se trouvant sur le lieu de travail.

7.2 INSTRUCTIONS DE DEMONTAGE DE L'EQUIPEMENT



DANGER

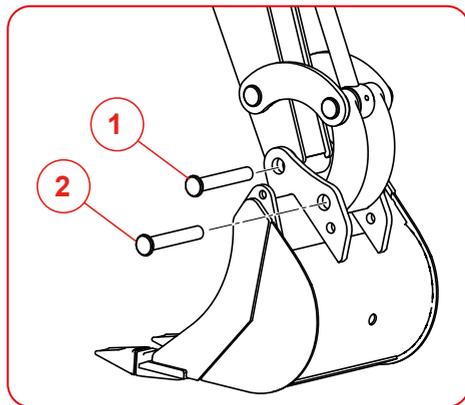
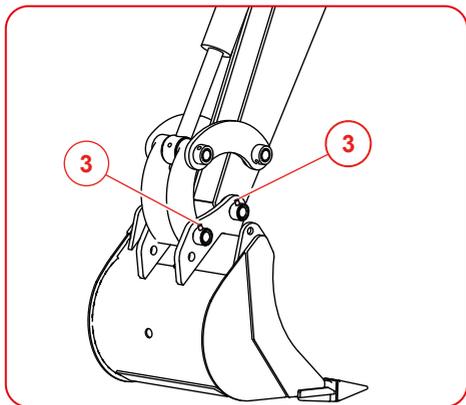
Avant de continuer, poser l'équipement au sol dans une position stable et sûre. Si l'équipement n'est pas positionné correctement, une fois décroché, il pourrait effectuer des oscillations dangereuses en raison de sa conformation. Veiller à toujours rester latéralement par rapport à l'équipement.



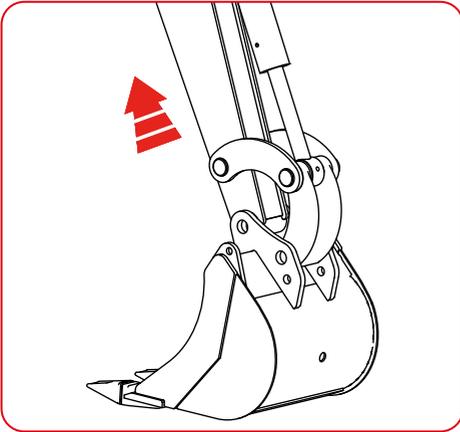
7.2.1 Démontage du godet d'excavation et ripper

Pour décrocher l'équipement, procéder comme suit.

- Enlever les goupilles spéciales 3.
- Sortir les axes 2 - 1.



- Libérer le bras de la machine de l'attache du godet.

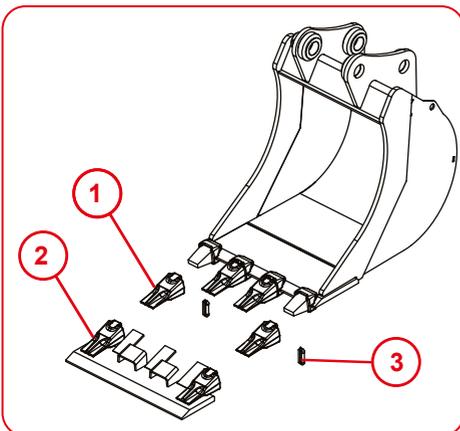


7.3 INSTRUCTIONS POUR LE MONTAGE D'UNE LAME SUPPLÉMENTAIRE

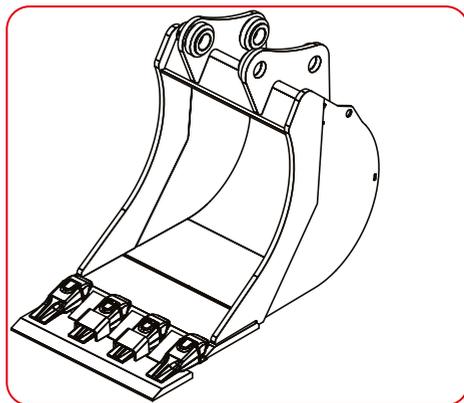
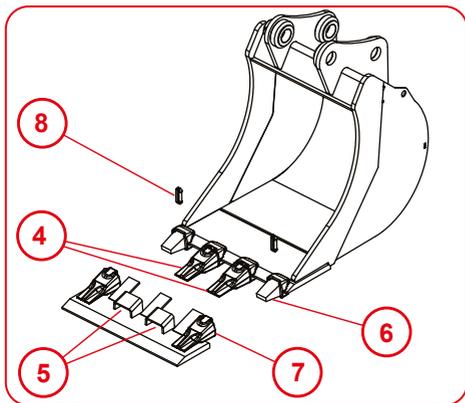
La lame supplémentaire sert à réaliser un creusement plat avec un godet qui a les dents soudées ou boulonnées sur la lame.

7.3.1 Lame avec dents soudées

- Retirer les « capsules » de la dent **1** qui correspondent à celles déjà présentes sur la lame supplémentaire **2** en retirant les goupilles de serrage **3**.



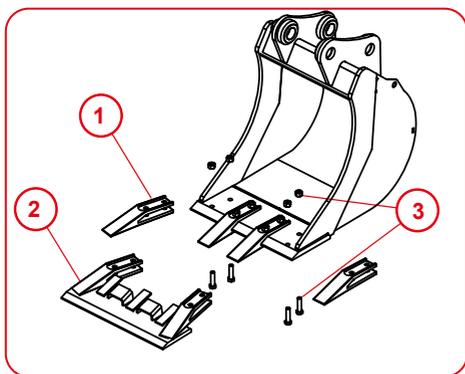
- Insérer les dents restées sur le godet **4** dans les supports correspondants **5** et insérer les « capsules » **6** dans les porte-pointe **7** restés sur le godet. Insérer les goupilles **8** dans les dents qui n'en ont pas et reprendre le travail.



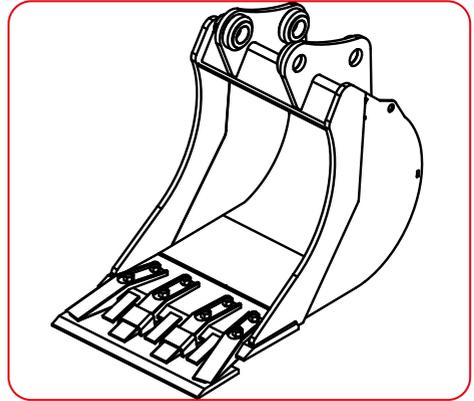
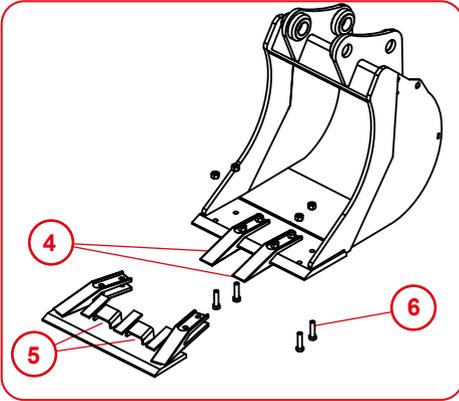
7.3.2 Lame avec dents boulonnées

La lame supplémentaire sert à ne pas abîmer le fil de la lame du godet afin de ne pas rencontrer de problèmes d'accouplement entre dents et lame qui pourraient, à la longue, entraîner la rupture de la dent ou de la lame du godet.

- Retirer les dents **1** qui correspondent à celles qui sont déjà présentes sur la lame supplémentaire **2**, en dévissant les boulons **3** qui les fixent à la lame du godet.



- Insérer les dents restées sur le godet **4** dans les supports correspondants de la lame supplémentaire **5**. Visser les écrous et les boulons **6** dans les dents qui n'en ont pas et reprendre le travail.



7.4 FONCTIONNEMENT



DANGER

L'outil pourrait augmenter la portée de la machine à laquelle il est couplé et, par conséquent, dans certaines conditions de travail (par ex. pendant la phase de retrait du bras) des collisions dangereuses pourraient survenir.



AVERTISSEMENT

CANGINI BENNE n'assume aucune responsabilité pour les dommages occasionnés aux personnes ou biens par l'usage abusif de l'équipement.



8 KITS EN OPTION

L'équipement peut être doté des accessoires optionnels ci-après :

- crochets pour le transport de godets;

8.1 CROCHETS POUR LE TRANSPORT DES GODETS

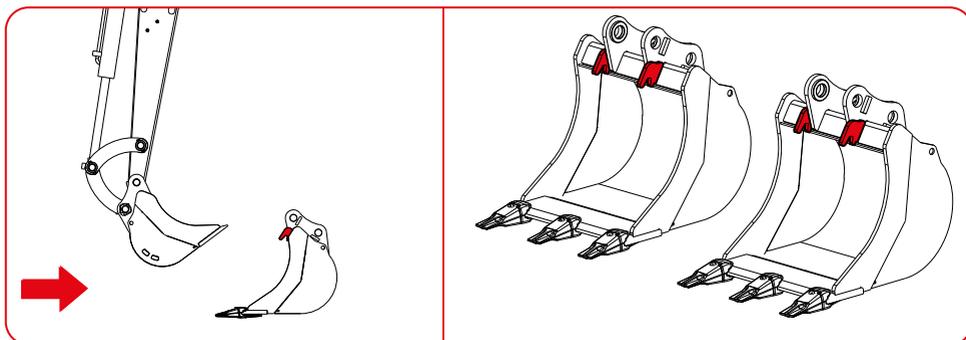
Pour utiliser les crochets, procéder comme suit.



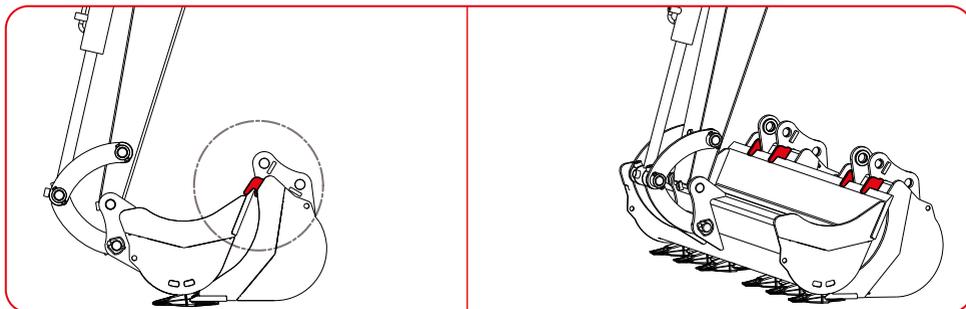
DANGER

Se déplacer lentement et bien serrer les élingues.

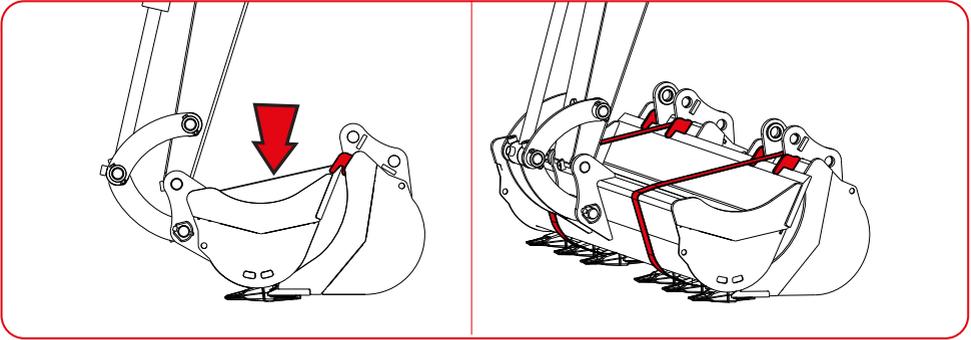
- S'approcher lentement des godets à accrocher avec l'équipement installé sur le bras de l'engin.



- Accrocher avec prudence les godets posés au sol.



- Fixer les godets ainsi accrochés, en utilisant des élingues spécialement dimensionnées en fonction du poids qu'elles doivent supporter.



8.2 ENTRETIEN

Seules des opérations régulières d'entretien, telles qu'elles sont préconisées par le fabricant, permettent de maintenir dans le temps les caractéristiques opérationnelles et de sécurité de l'équipement.

- Vérifier que tous les composants sont en bon état.
- Procéder à un nettoyage complet à chaque changement d'équipe.



AVERTISSEMENT

Le non-respect des règles d'entretien ci-contenues annulera automatiquement la garantie du produit CANGINIBENNE.



DANGER

Toutes les opérations de contrôle et/ou d'entretien de l'équipement doivent être exécutées avec l'engin arrêté et en position stable et sûre.



AVERTISSEMENT

Toutes les opérations d'entretien extraordinaire exécutées sur l'équipement doivent être documentées dans le tableau joint au présent manuel. Toujours montrer ce manuel au technicien spécialisé CANGINIBENNE, pour qu'il puisse prendre connaissance de l'éventuelle intervention réalisée.

8.3 ENTRETIEN PROGRAMME

Un entretien insuffisant ou incorrect peut rendre l'équipement dangereux pour l'opérateur et les personnes à proximité; s'assurer que les opérations de maintenance sont effectuées conformément aux indications du fabricant.



AVERTISSEMENT

Veiller à ce que les défauts relevés soient éliminés avant d'utiliser l'équipement.

 **ATTENTION**

Les délais d'entretien indiqués dans le présent manuel sont fournis à titre indicatif et se réfèrent à des conditions d'utilisation normale; par conséquent, ils peuvent subir des variations en fonction du type de service, des conditions environnementales et des facteurs saisonniers.

Dans les 50 premières heures de travail.

- Vérifier le serrage et l'état des dispositifs de blocage du godet.
- Vérifier l'état du godet et de ses composants mobiles.

Toutes les 10 heures de travail ou tous les jours.

- Vérifier que les plaquettes de sécurité ne sont pas détériorées.
- Vérifier l'état du crochet, s'il est installé, du dispositif de fermeture, des chaînes ou des élingues de levage.

Toutes les 50 heures de travail.

- Vérifier le serrage et l'état des dispositifs de blocage du godet.
- Vérifier l'état du godet et de ses composants mobiles.
- Vérifier périodiquement l'état d'usure des dents et procéder à leur remplacement en respectant les instructions suivantes:

- 1) Placer le godet en position horizontale en l'appuyant solidement sur des blocs d'appui à une hauteur d'environ 50 cm du sol.
- 2) Desserrer et/ou enlever les goujons, les chevilles ou d'autres dispositifs fixant la dent au godet.
- 3) Sortir la partie mobile du dent détérioré de son logement.
- 4) Insérer une partie mobile neuve dans le logement spécial.
- 5) Fixer le dent au godet à l'aide des dispositifs de blocage spéciaux.
- 6) Après quelques heures de travail, vérifier l'efficacité du blocage du dent au godet.

Toutes les 100 heures de travail.

- Contrôler visuellement le bon état des soudures. Vérifier l'absence d'usure, oxydation, fissures, déformations et cassures. En cas de doute sur l'état de la soudure, contacter **CANGINIBENNE**.

8.3.1 Contrôle de l'état d'usure de l'adaptateur (lorsqu'il est présent)

Toutes les 250 heures ou tous les 3 mois contrôler l'usure de l'adaptateur.

 **ATTENTION**

Pour les équipements avec un adaptateur pour attache rapide, consulter le Mode d'Emploi de l'attache rapide.

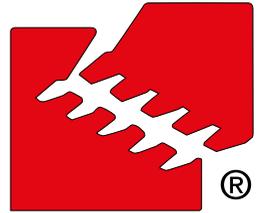
9 CONDITIONS DE GARANTIE

- 1) Le Vendeur garantit que les produits et/ou les pièces détachées sont exempts de défauts et de vices et conformes aux spécifications techniques indiquées dans les manuels techniques des produits et dans la documentation fournie à l'Acheteur.
- 2) La garantie aura une durée de 12 mois à compter de la date à laquelle le Produit et/ou les pièces détachées et/ou les composants du Produit quittent les locaux du Vendeur.
- 3) La responsabilité du Vendeur n'est pas engagée, y compris pour les dommages causés à des tiers, en cas d'utilisation non conforme ou autre que celle indiquée dans les manuels d'utilisation et d'entretien, des produits et/ou des pièces détachées, et en cas d'utilisation par un personnel non spécialisé.
- 4) L'altération du produit et/ou des pièces détachées ou toute intervention d'entretien et/ou de réparation de ceux-ci, ou le remplacement de pièces non autorisées par écrit par le Vendeur, entraîneront l'annulation de la garantie.
- 5) L'Acheteur est tenu de vérifier au moment de la réception l'emballage des produits et/ou des pièces détachées, la quantité et la conformité des produits par rapport à ce qui est indiqué dans la confirmation de commande, en notant les éventuelles différences dans le document de transport.
- 6) Tout défaut ou non-conformité des produits et/ou des pièces détachées doit être communiqué par écrit au Vendeur dans les 8 jours suivant la réception, en joignant un rapport détaillé et une documentation photographique des réclamations et une copie du document de transport avec les réserves déjà portées.
- 7) Les catalogues, les tarifs et le matériel promotionnel fournis par le Vendeur, contenant des images et des descriptions indicatives du produit, ne peuvent être utilisés comme preuve de la non-conformité du Produit.
- 8)) Une fois qu'il a été constaté que le produit signalé comme défectueux est couvert par la garantie, Cangini Benne est en droit de décider de la manière d'intervenir, en veillant à ce que le problème soit résolu le plus rapidement possible.
- 9) Tous les produits et/ou les pièces détachées, y compris en remplacement ou également envoyés avant la vérification de l'applicabilité de la garantie, seront expédiés avec les documents de transport de vente et facturés à l'Acheteur. Après avoir effectué toutes les vérifications nécessaires, si le remplacement relève des conditions de garantie, le Vendeur émettra une note de crédit.
- 10) Cette condition de garantie ne couvre pas les dommages causés au Client ou à des tiers, directs ou indirects, le manque à gagner, les dommages accidentels, les dommages commerciaux, les retards de traitement, les dommages à l'image et tout ce qui est à la charge de l'Acheteur ainsi que les frais de gestion interne. La garantie ne couvre pas non plus les frais d'envoi des produits et/ou des pièces détachées.
- 11) Le Vendeur se réserve le droit d'envoyer à l'Acheteur un produit de remplacement

et/ou une pièce de rechange pendant la période nécessaire aux éventuels contrôles et réparations.

9.1 EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

- 1) Le transport demeurera à la charge du client, lequel pourra l'organiser directement ou bien le confier à **CANGINIBENNE S.r.l.**, laquelle lui facturera alors les coûts.
- 2) **CANGINIBENNE S.r.l.** (ou le concessionnaire agréé) ne saura être tenue en aucun cas responsable des coûts d'immobilisation, de la non-utilisation de l'équipement ou d'autres dommages accidentels consécutifs ou spéciaux.
- 3) La garantie ne couvre pas les dommages dus à une utilisation non correcte ou non conforme aux spécifications du manuel utilisateur joint à l'équipement. Elle ne couvre non plus les dommages dus à l'usure normale et à la détérioration du produit.
- 4) **CANGINIBENNE S.r.l.** ne reconnaîtra aucune garantie:
 - en l'absence d'un entretien périodique, total ou partiel;
 - en cas de mauvaise conduite;
 - en cas d'accouplements engin/équipement non autorisés par **CANGINIBENNE S.r.l.** et quand même utilisés par le client;
 - en cas de réparations et/ou de modifications des produits faisant l'objet de la garantie, réalisées sans l'autorisation préalable écrite de **CANGINIBENNE S.r.l.**;
 - en cas de non-respect des conditions de paiement.
- 5) **CANGINIBENNE S.r.l.** exclut toute forme de garantie non expressément mentionnée.
- 6) Toute éventuelle dérogation par rapport à la présente garantie devra être autorisée par **CANGINIBENNE S.r.l.**
- 7) **CANGINIBENNE S.r.l.** ne saurait être tenue pour responsable des dommages corporels ou matériels occasionnés par les équipements **CANGINIBENNE**.
- 8) Aucun agent, revendeur ou représentant n'est autorisé à fournir des garanties au nom de **CANGINIBENNE S.r.l.**, sous réserve de ce qui a été spécifié ci-haut.
- 9) Lors de toute demande d'intervention sous garantie, toujours mentionner:
 - le modèle;
 - le numéro de série;
 - la date d'achat;
 - le nom du revendeur.
- 10) Tout différend lié à la garantie, qui ne serait pas résolu à l'amiable par les parties concernées, sera soumis aux lois de la République Italienne et la juridiction compétente sera celle des tribunaux de Forlì.



CANGINIBENNE srl

Via Savio, 29/31
I-47027 Sarsina FC
tel. 0039 - 0547 - 698020
fax 0039 - 0547 - 698021

commerciale@canginibenne.com
www.canginibenne.com

ENTREPRISE DOTEE D'UN SYSTEME CERTIFIE

UNI EN ISO 9001 - 2015